

Choix option L2 CAEN

Par **Fraise-tagada**, le **13/09/2008** à **14:55**

Bonjour à tous!

Je passe cette année en deuxième année de Droit à la faculté de Caen. Ma rentrée est lundi et je dois me décider dans mon choix d'option.

On nous propose:

- Histoire des institutions de l'antiquité
- Histoire du droit pénal

Je pensais prendre histoire des institutions de l'antiquité mais je n'ai aucun avis concernant cette option... et on ne m'a donné que très récemment un avis positif sur l'histoire du droit pénal.

Je suis donc perdue et mon choix doit être fait lundi. Je n'ai pour l'instant pas de préférence entre le droit public et le droit privé donc je ne sais pas quoi faire...

Si vous pouviez m'aider, ce serait vraiment très sympa!

Merci d'avance pour vos réponses!

Eugénie

Par **Katharina**, le **13/09/2008** à **15:08**

Bonjour,

Es-tu sur que l'histoire des institutions de l'antiquité traite uniquement de droit public ?

J'ai suivi un cours d'histoire des institutions à partir de l'antiquité dans lequel on a surtout fait que parler de procédures pénales et civiles, rien d'administratif.

Par **Fraise-tagada**, le **13/09/2008** à **15:16**

Bonjour et merci de ta réponse

;))

Image not found or type unknown

Alors voici le descriptif des deux matières:

[http://www.unicaen.fr/ufr/droit/guide_e ... edroit.pdf](http://www.unicaen.fr/ufr/droit/guide_e...edroit.pdf)

Page 9/15

En fait j'ai dit que je n'avais pas de préférence entre droit public et droit privé, c'était au niveau de mon orientation, donc de l'importance du choix de l'option.

Par **AmyLynn**, le **13/09/2008** à **15:24**

Bonjour,

Je me permets d'intervenir car je passe également en L2 Droit à Caen

Si tu ne sais pas quoi choisir, tu peux toujours prendre l'une des deux options en option

obligatoire et l'autre en option facultative Image not found or type unknown

Sinon, au stade de la L2 à Caen, on n'a pas tellement de choix à faire sur notre orientation (ce sera plutôt l'an prochain, en L3), le choix entre histoire des institutions de l'Antiquité et histoire du Droit pénal c'est selon ta préférence (mais comme tu n'as pas de préférence, il n'y a plus

que le pile ou face Image not found or type unknown). J'ai discuté récemment avec quelqu'un qui était en L2 l'année dernière et selon cette personne, l'histoire des institutions de l'Antiquité est une option difficile par rapport à l'histoire du Droit pénal. Pourquoi ? les questions à l'examen seraient beaucoup plus pointues... mais ça, je ne saurais le confirmer, c'est un oui-dire

Bon courage pour ton choix !

Par **Katharina**, le **13/09/2008** à **15:25**

Rassure toi, je ne pense pas que ton choix sur une option historique soit déterminant pour ton avenir.

En plus concernant l'histoire des institutions il est bien écrit : [quote:33ey1lhr] " Cet enseignement permet l'acquisition d'un ensemble de connaissances nécessaires, quelle que soit la carrière envisagée par l'étudiant. " [/quote:33ey1lhr]

Perso je choisirais l'histoire des institutions, je trouve ça plus intéressant dans la mesure où ça couvrira toutes les institutions et pas seulement le droit pénal. C'est une matière plus générale.

D'autant plus que tu auras déjà du droit pénal général, ce qui sous-entend une bonne intro historique, sans compter que tu feras également de la procédure pénale plus tard.

Par **Fraise-tagada**, le **13/09/2008** à **21:26**

Merci à vous pour vos réponses, ça me rassure!!

Je suis toujours assez indécise mais c'est une bonne idée de prendre les deux. Je pense prendre histoire du droit pénal et peut être histoire des institutions en option facultative.

Si d'autres personnes peuvent me donner leur avis... je suis preneuse!

Par **Shanaa**, le **13/09/2008** à **21:27**

Je rentre en L3 de droit à Caen, et l'année dernière j'avais choisi Histoire des I de L'antiquité..

J'ai beaucoup regretté ! L'examen d'antiquité est beaucoup plus dur (questions très pointues, notation pas facile, programme plus lourd à apprendre) les notes tournaient autour de 10/11 (la note max doit être de 13..) alors qu'en Histoire du droit pénal cela tourne autour de 16!

Bien sûr, pour la culture générale c'est plus utile, mais le programme est bien lourd et pas facile, je te conseille de prendre histoire du pénal, ça te laissera plus de temps pour bosser les matières importantes à TD

Par **AmyLynn**, le **14/09/2008** à **10:22**

Pour ma part, j'ai déjà fait mon inscription en début de semaine, en choisissant histoire des institutions de l'antiquité. J'ignorais totalement la réputation de cette matière avant de la

choisir mais je ne compte pas regretter mon choix, même si ça va (semble-t-il) être dur Image not found or type

Après tout, on n'est pas là pour se reposer. La notation en L1 était dure aussi, et au moins

choisir la difficulté (même sans le savoir Image not found or type unknown) ça force à "se donner" encore plus ! lol Et même si les notes sont pas géniales, ça change rien au fait d'avoir fourni beaucoup d'efforts,

et je pense pas qu'à long terme ce soit une chose négative Image not found or type unknown

Par **Calliopolymnie**, le **11/07/2013** à **22:53**

Bonjour ! Désolée de déterrer ce sujet, mais je l'ai trouvé via une recherche et je dois dire qu'il m'intéresse fortement ! Seulement, je voudrais savoir si certaines personnes ont ici un avis récent sur le sujet...

Je passe en L2 à la rentrée et, concernant le S3, il me faut choisir entre histoire du droit pénal et histoire des institutions depuis l'Antiquité. Qui saurait m'éclairer, ou du moins me donner des pistes de réflexions ? Même s'il me reste un peu de temps avant septembre ! x)
Merci beaucoup !

Par **bulle**, le **12/07/2013** à **13:19**

Bonjour,

Pour ma part, je pense que tu devrais choisir la matière qui t'attire le plus car ces deux matières n'ont pas vraiment d'importance pour un cursus en droit.

Dans certaines facs, tu as la possibilité d'assister aux premiers cours puis de changer l'option si elle ne te convient pas, fais ça si c'est possible.

Par **Arthi**, le **11/08/2013** à **13:31**

Bonjour,

J'ai également trouvé ce sujet en faisant une recherche Google, et je trouve vos avis très intéressants.

Moi, j'hésite donc maintenant entre prendre Histoire des institutions de l'Antiquité en facultative ou de ne pas le prendre. Je me demande cela, car ça ne peut pas enlever de points si c'est en matières facult., mais cela peut me donner un peu plus de travail. Est-ce que l'examen facultatif est le même que l'obligatoire dans cette matière?

Puis, aussi, j'hésite dans le choix de mes TDs.

Je prendrai droit civil, à coup sûr. Par contre, j'aimerais bien prendre droit pénal en TD, mais j'ai vu que le droit pénal en TD n'est que pour le 3ème semestre, et non le 4ème. Or, le droit administratif en TD est aux 2 semestres. Donc, est-ce gênant de prendre droit pénal TD au 3ème semestre et droit admi. TD au 4ème semestre, comme j'ai l'impression que le droit administratif en TD est obligatoire au 4ème semestre.

Aussi, j'aimerais, pour mon choix avoir de petites précisions d'anciens L2 de Caen: Quels sont les examens des différentes matières (droit civil, admi avec et sans TD, pénal, et matières 2ndaires). Il y a des oraux?!?

Merci à tou(te)s pour vos réponses futures. :)

Par **Arthi**, le **16/08/2013** à **01:11**

Je me permets un petit UPP de topic', car je n'ai pas encore eu de réponse, or, mon choix va

devoir être fait dans les prochains jours. ;)

Par **bulle**, le **16/08/2013** à **18:56**

Bonjour,

[citation]Puis, aussi, j'hésite dans le choix de mes TDs.

Je prendrai droit civil, à coup sûr. Par contre, j'aimerais bien prendre droit pénal en TD, mais j'ai vu que le droit pénal en TD n'est que pour le 3ème semestre, et non le 4ème. Or, le droit administratif en TD est aux 2 semestres. Donc, est-ce gênant de prendre droit pénal TD au 3ème semestre et droit admi. TD au 4ème semestre, comme j'ai l'impression que le droit administratif en TD est obligatoire au 4ème semestre. [/citation]

Pas sûr d'avoir tout compris mais si c'est le cas, je pense que c'est suicidaire de prendre pénal au S3 et admi au S4 car vous aurez de sérieuses lacunes en administratif.

Par **Arthi**, le **16/08/2013** à **20:15**

Ah vrai dire, au 3ème semestre, on a le choix entre 3 TDs (civil, pénal ou admi) et au 4ème semestres, il n'y a plus que 2 matières à TD, donc je ne comprends pas trop. Peut-être qu'il faut que je ne choisisse qu'un seul TD au 4ème semestre. Je ne sais pas trop, c'est pourquoi j'aimerais bien avoir l'avis d'un ancien L2 de Caen.

Edit: En fait, j'ai l'impression que je n'ai pas à choisir entre les différents TDs et qu'ils sont tous obligatoires. Le seul choix que j'aurai à faire, a priori, c'est pour les options facultatives. Je pense ça, en calculant les totaux d'heures avec TD pour le semestre 3 et le 4, en me référant au site de la fac:

<http://recherche.unicaen.fr/l2-droit-total-du-semester-3-389685.kjsp?RH=1235646973061>

<http://recherche.unicaen.fr/l2-droit-total-du-semester-4-389686.kjsp?RH=1235646973061>

Donc merci pour la réponse, mais je crois que ma question ne se pose plus. Cependant, si un ancien L2 de Caen pouvait me confirmer ce que je dis, j'en serais ravi. ;)